

# **Arrêté fédéral concernant l'immobilier du DDPS (Message sur l'immobilier du DDPS 2005)**

du 14 décembre 2004

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu les art. 163, 167 et 173 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 26 mai 2004<sup>2</sup>,  
arrête:*

## **Art. 1**           Crédit d'engagement assujéti au frein aux dépenses

Un crédit d'engagement de 22 400 000 francs est accordé au Conseil fédéral pour le projet «FLORAKO, 9<sup>e</sup> étape du projet, travaux d'adaptation, d'entretien et de transformation pour l'installation du système FLORAKO».

## **Art. 2**           Crédit d'engagement non assujéti au frein aux dépenses

Des crédits d'engagement d'un montant de 349 462 000 francs, sous la forme d'un crédit de programme, sont accordés au Conseil fédéral.

## **Art. 3**           Crédits de paiement

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Etat-major de planification de l'armée) est habilité à inscrire les crédits de paiement y relatifs dans le budget annuel.

## **Art. 4**           Transferts de peu d'importance

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Etat-major de planification de l'armée) peut, après entente avec le Département fédéral des finances (Administration fédérale des finances), procéder à des transferts de peu d'importance entre articles dans le cadre du crédit d'engagement.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2004 3007

**Art. 5** Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 14 décembre 2004

Le président: Jean-Philippe Maitre  
Le secrétaire: Christophe Thomann

Conseil des Etats, 6 décembre 2004

Le président: Bruno Frick  
Le secrétaire: Christoph Lanz

## Composition des crédits d'engagement sollicités

### 1 Crédit d'engagement assujetti au frein aux dépenses

	Francs
<b>1.2</b>	<b>22 400 000</b>
Travaux d'assainissement pour FLORAKO, 9 <sup>e</sup> étape du projet Travaux d'adaptation, d'entretien et de transformation pour l'installation du système FLORAKO <i>(ch. 2.1.6 et 3.2 du message sur l'immobilier du DDPS 2005)</i>	
<b>Total assujetti au frein aux dépenses</b>	<b>22 400 000</b>

### 2 Crédit d'engagement non assujetti au frein aux dépenses

	Francs
<b>a) Projets supérieurs à 10 millions de francs</b>	
Stans (NW)	19 000 000
Place d'armes Caserne, locaux pour SWISSINT Assainissement architectural et agrandissement, 2 <sup>e</sup> étape Participation aux coûts en faveur du canton de Nidwald <i>(ch. 2.1.5 du message sur l'immobilier du DDPS 2005)</i>	
<b>b) Projets ne dépassant pas 10 millions de francs</b>	
Projets selon les ch. 2.1.7, 2.2.2, 2.3.8 du message sur l'immobilier du DDPS 2005	330 462 000
<b>Total non assujetti au frein aux dépenses</b>	<b>349 462 000</b>
Total général des nouveaux crédits d'engagement	371 862 000

